



Foires et marchés aux 12^e et 13^e siècles

Les Halles et la Grand-Place de Ypres.

Construites aux 13^e et 14^e siècles, ces halles comportaient tous les espaces nécessaires au commerce du drap. L'ensemble occupait une superficie de 4.872 m². Détruites en 14-18, elles ont été reconstruites après la guerre.

© Airprint.

Markten en jaarmarkten in de 12^e en 13^e eeuw

143

Halle en Grote Markt te Ieper.

Deze gebouwen uit 13^e en 14^e eeuw dienden voor de lakenhandel. Ze besloegen een oppervlakte van 4.872 m². Ze werden tijdens de Eerste Wereldoorlog vernield maar na de oorlog weer opgebouwd.

© Airprint.

Les halles, symbole monumental de la prospérité économique d'Ypres, figurent sur le sceau de la ville, symbole de l'autonomie et de la puissance politique de la communauté urbaine.

D'après un moulage des Archives Générales du Royaume, Bruxelles (M. 29.667).

De halle is het symbool van de economische welvaart van Ieper en is afgebeeld op het stadszegel, symbool van de onafhankelijkheid en politieke macht van de stedelijke gemeenschap.

Naar een zegelafgietsel van het Algemeen Rijksarchief te Brussel (afg. 29.667).



Cette illustration vous est offerte par les firmes dont les produits portent le timbre

Artis-Historia.

Reproduction et vente interdites.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Rue Général Gratry, 19
1040 Bruxelles

Deze illustratie wordt u aangeboden door de firma's wier produkten het **Artis-Historia** zegel dragen.

Nadruk en verkoop verboden.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Generaal Gratrystraat, 19
1040 Brussel

Foires et marchés aux 12^e et 13^e siècles

143

Leur organisation

Le commerce itinérant et périodique engendre toute une série d'institutions qui le caractérisent. La plupart de ces institutions procèdent de la nécessité de pouvoir exercer une activité commerciale en toute sécurité et en toute liberté.

Aux 12^e et 13^e siècles, les marchés intégrés dans les villes auxquelles ils ont donné naissance, demeurent des sites protégés.

L'autorité publique garantit la sécurité et la liberté à tous ceux qui se rendent au marché de quelque région qu'ils viennent. Pendant tout le temps de la foire, la paix urbaine dont jouissent les bourgeois de la ville est étendue à tous les marchands étrangers. De plus, l'autorité publique leur accorde des franchises en vertu desquelles notamment on ne peut ni arrêter un marchand, ni lui confisquer ses marchandises. Enfin, l'autorité donne aux marchands des sauf-conduits qui leur assurent la protection pendant le voyage, à l'aller comme au retour.

Afin de pouvoir garantir cette paix, la législation urbaine tend à concentrer le marché dans un endroit précis de la ville, et par corollaire à l'interdire en tout autre lieu. Dans le même but, elle détermine la périodicité et la durée du marché.

Le marché local est hebdomadaire ou bi-hebdomadaire. Il dure une journée ou une demi-journée. La foire est annuelle et s'étend sur deux, trois ou même quatre semaines. Elle comporte trois phases: les jours d'entrée, les jours de montre et les jours d'issue.

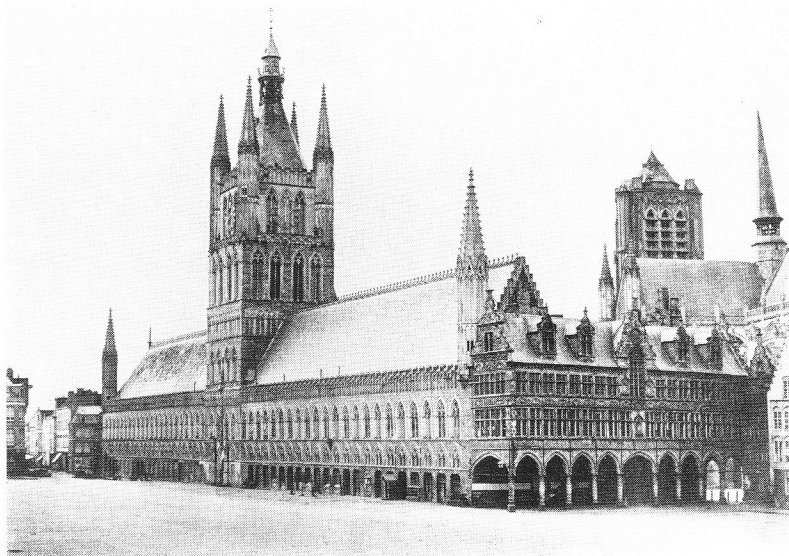
Les marchands s'enquèrent auprès des échevins pour louer des étals. Au cours des jours d'entrée, ils choisissent une hôtellerie qui leur sert, à la fois, de lieu de résidence et de dépôt pour leurs marchandises. Très souvent, l'hôtelier joue le rôle de courtier, c'est-à-dire d'intermédiaire entre le marchand étranger et le candidat acheteur. Il conclut le marché au nom du marchand, se porte garant du paiement dans le cas d'achats à terme et atteste devant les échevins de la réalité et des conditions du marché.

A Ypres, par exemple, nul ne peut acheter du drap à la halle ou en ville s'il n'est hôtelier ou valet d'hôtelier. C'est au cours des jours de montre que les affaires sont conclues. Le paiement des marchandises s'effectue lors des jours d'issue. Ce paiement peut être immédiat ou à terme. Dans le second cas, l'acheteur s'engage par écrit à payer sa dette lors d'une prochaine foire.

M. Stessel

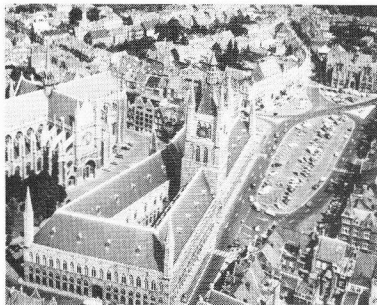
Vue des halles d'Ypres, avant leur destruction par l'armée allemande en 1914.

(Archives de l'I.R.P.A., 20566 B).



Foires et marchés aux 12^e et 13^e siècles

143



Les halles figurent parmi les premiers monuments urbains.

A l'origine, c'étaient des bâtiments en bois qui servaient, à la fois, d'entrepôt et de marché couvert. Parfois aussi, les marchands les utilisaient comme locaux de réunion.

Par la suite, les modestes halles en bois furent remplacées par de somptueux édifices en pierre, reflets de la prospérité économique de la ville.

Ainsi, au début du 13^e siècle, les habitants de la ville d'Ypres, enrichis par le commerce et l'industrie du drap, entreprirent la construction d'une vaste halle réservée à la draperie.

Le rez-de-chaussée comportait deux grandes salles où l'on entreposait la laine. Chaque espèce de laine avait un entrepôt particulier. Il y avait aussi des ateliers de teinturiers.

Dans l'aile Nord se trouvaient les ateliers des ouvriers de la commune.

Dans l'aile Ouest siégeaient les prud'hommes chargés de vérifier la qualité des draps vendus à la Grande Halle. Celle-ci occupait tout le premier étage du bâtiment. C'est là que se tenait le marché et la foire, qui attiraient chaque année les marchands étrangers.

Des rouages essentiels du mécanisme commercial

Malgré le développement d'un commerce de type permanent, le commerce itinérant demeure aux 12^e et 13^e siècles un élément principal de l'économie. Des marchands sillonnent l'Europe: ils vont de ville en ville pour vendre des marchandises et en acheter d'autres qu'ils revendent à l'étape suivante. Ces tractations commerciales aux dimensions internationales se déroulent en un temps et un lieu précis: les foires.

Aux 12^e et 13^e siècles, le commerce itinérant engendre au sein d'entités urbaines prospères de grands marchés qui polarisent le trafic international des marchandises. Ces marchés sont appelés *foires* dans les pays de langue romane, parce que leur date coïncide avec une fête religieuse (fête se disant *féria* en latin).

Les foires sont le plus souvent issues de marchés locaux préexistants qui se sont développés sous l'effet de divers facteurs économiques et politiques. Ainsi, elles s'établissent dans des villes favorisées par leur situation géographique et desservies par un réseau de communications bien structurées. Elles se développent aussi dans les villes qui offrent aux marchands des garanties tant en matière de liberté commerciale que de sécurité des biens et des personnes.

Pour la Belgique, les premières grandes foires apparaissent en Flandre au 12^e siècle. Au siècle suivant, elles présentent une structure bien précise: au nombre de cinq, elles s'échelonnent tout au long de l'année, de la fin de l'hiver à la fin de l'automne. A Ypres, la foire se tient du 28 février au 29 mars; à Bruges, du 23 avril au 22 mai; à Thourout, du 24 juin au 24 juillet; à Lille, du 15 août au 14 septembre; à Messines, du 1^{er} octobre au 1^{er} novembre.

Ces foires forment de la sorte un cycle continu d'échanges.

Contrairement au marché qui a un rayonnement local, la foire a un rayonnement interrégional, voire international. Elle polarise des échanges commerciaux qui s'articulent à l'échelle européenne. Ainsi, les marchands se rendent aux foires d'Angleterre pour acheter de la laine. Ils revendent cette laine lors des foires de Flandre et y achètent des draps qu'ils revendent aux foires de Champagne.

La foire apparaît donc comme le lieu privilégié où se rencontrent des marchands professionnels venus des quatre coins de l'Europe pour y traiter des grosses affaires.

M. Stessel

A lire:

La Foire, Recueils de la Société Jean Bodin, t. 5, Bruxelles, 1953.

M. Battard, **Beffrois, Halles, Hôtels de Ville, dans le Nord de la France et la Belgique**, Arras, 1948.

A visiter:

les Halles de Louvain, Ypres, Tournai.